

Communiqué de presse

Pollution plastique : Vigilance sur les négociations et ambition à réaffirmer

La deuxième session de négociations sur le traité international contre la pollution plastique s'achève avec un bilan mitigé, même si un accord a été trouvé aux forceps pour qu'une première version de traité soit proposée d'ici novembre.

L'association No Plastic in My Sea appelle à rester vigilant sur les prochaines étapes tout en progressant sans attendre, en France et en Europe, sur les options les plus ambitieuses proposées par le Comité International de Négociations.

Ces options suivent les recommandations des scientifiques : réduction globale de la production de plastique, interdiction ou limitation des plastiques problématiques, des additifs chimiques et des microplastiques.

Appel à prendre en compte les générations futures

Le 31 mai, nous avons manifesté avec un groupe d'enfants et de jeunes de 3 à 23 ans, pour interpeler les pays sur leurs responsabilités face aux générations futures. **Ces négociations sont en effet l'unique chance de résoudre la crise de la pollution plastique et d'éviter un triplement de la production et de la pollution d'ici 2050.**



Vigilance sur la suite du processus

« Le Comité international de négociations (INC) demande à son président d'élaborer, avec l'aide du secrétariat, un projet de première version du traité international juridiquement contraignant ».

Le mandat confié, après de nombreuses tentatives d'obstruction permet de poursuivre le processus d'élaboration du traité. Cependant, les mois qui viennent et le travail préparatoire avant la prochaine session de négociation (qui aura lieu au Kenya en novembre) risquent d'être compliqués, au vu des divergences de fond qui sont apparues. Les États les plus hostiles à un traité ambitieux et aux mesures contraignantes sur l'amont du cycle de vie des plastiques ne manqueront pas de minorer l'ambition du texte et ont d'ores et déjà émis des réserves sur les travaux des deux groupes de contact.

Nous appelons, en tant que membre du mouvement Break Free From Plastic, à ne pas permettre l'utilisation de tactiques dilatoires et de questions de procédure pour retarder les progrès et réduire l'ambition du traité potentiel.

Le débat sur les règles de procédure peut cacher une tentative précoce de certaines parties, ayant des intérêts directs dans l'industrie pétrolière et pétrochimique, de rendre le traité potentiel aussi faible que possible afin que la production de plastique fossile puisse se poursuivre.

La moitié de la session INC-2 s'est enlisée dans des débats sinueux sur le règlement intérieur.

Les pays se sont mis d'accord sur une déclaration interprétative de l'article 38.1 (adoption des décisions à la majorité des deux tiers en dernier recours si tous les efforts pour parvenir à un consensus ont été épuisés), mais le projet de règlement intérieur "provisoire" pourrait être requestionné. Les questions en suspens sont les suivantes : les États membres de l'UE auront-ils chacun une voix ou seront-ils traités comme un seul bloc lors du vote, et les décisions devraient-elles être prises uniquement par consensus ? Pour de nombreux observateurs, ce dernier point semble être un stratagème pour affaiblir les mesures fortes qui pourraient être adoptées pour réduire la production de plastique.

Parmi les résultats positifs, certains pays, comme le Rwanda, l'Équateur, le Mexique, l'Union européenne et d'autres, ont demandé des objectifs de réduction globale de la production de plastique, des obligations de divulgation semblables à celles de la Convention-cadre pour la lutte antitabac, l'application du principe de précaution dans le traitement des microplastiques, la reconnaissance de la nécessité des droits de l'homme à un environnement propre, sain et durable, et la priorité donnée à une transition juste pour les travailleurs de toute la chaîne du plastique.

En revanche, de nombreux pays continuent de réclamer des plans d'action nationaux disparates lorsqu'il s'agit des obligations substantielles, telles que les objectifs de réduction et de réemploi et les critères relatifs aux solutions de remplacement. Certains pays ont continué à promouvoir le recyclage chimique et à se focaliser sur le recyclage et la gestion de la pollution plastique en aval du cycle de vie.

Autre point d'inquiétude, l'industrie continue d'être présente lors des négociations, y compris lors d'événements parallèles où elle promeut de fausses solutions telles que la "compensation plastique".

La crise mondiale des plastiques continue d'être alimentée par une production toujours croissante de plastiques et, si rien n'est fait, elle ne peut qu'aggraver les principales menaces planétaires auxquelles le monde est confronté aujourd'hui, notamment l'urgence climatique, la grave perte de biodiversité, les substances toxiques sans précédent et la pollution microplastique, qui ont toutes de profondes répercussions sur la santé humaine et les droits de l'homme

Lundi 5 juin : Journée de l'Onu environnement dédiée aux solutions à la pollution plastique

Dans ce contexte, No Plastic In My Sea appelle l'ensemble des acteurs à s'engager en France et en Europe sur les options les plus ambitieuses proposées aux négociateurs (*réduction globale de la production de plastique, interdiction ou limitation des plastiques problématiques, des additifs chimiques et des microplastiques*).

Elle invite les entreprises à s'appuyer sur le rapport « 500 solutions à la pollution plastique » qui propose un référencement de solutions (produits, emballages, machines, services...) existantes en France et à l'international ; ces d'initiatives, centrées sur la réduction de l'emballage, le réemploi et l'éco-innovation ont fait la preuve de leur maturité et deviennent compatibles avec des acteurs majeurs et leurs contraintes industrielles. Or, l'enjeu est bien de faire passer à l'échelle certaines de ces solutions (réemploi, vrac, produits concentrés à diluer...) afin de parvenir à un effet volume.

Les grands groupes et les distributeurs peuvent notamment s'engager fortement dans le réemploi, à un moment où un budget de 50 millions d'euros est ouvert par les éco-organismes.

»» Consulter le rapport : 500 solutions à la pollution plastique et 12 recommandations



500 solutions (produits, emballages, machines, services...) qui permettent de :

1. réduire les bouteilles en plastique : eau du robinet, arômes, réemploi et fontaines d'eau et de boissons
2. réduire les emballages plastiques à usage unique grâce au réemploi
3. réduire l'emballage plastique grâce à la vente en vrac
4. réduire l'emballage plastique en transformant le produit : produits à diluer, produits solides...
5. réduire le plastique par une approche plus globale de l'éco-conception
6. accélérer sur les angles morts : microplastiques, filets de pêche, mégots...

Prochaines échéances européennes et internationales

Les prochaines étapes du traité international :

Trois autres sessions de négociations sont prévues pour aboutir sur un traité fin 2024. Les délégués des pays ont convenu d'accueillir le CNI-3 à Nairobi (Kenya) en novembre, le CNI-4 à Ottawa (Canada) en avril 2024 et le CNI-5 en République de Corée en octobre ou novembre 2024.

L'enjeu est de progresser fortement d'ici la prochaine session en novembre à Nairobi (Kenya) et de proposer une première ébauche de traité aux négociateurs.

Au plan européen, la révision du règlement européen sur les emballages et déchets d'emballage est également une occasion de réduire les risques liés aux emballages en plastique et de développer le réemploi.

Dans le cadre du collectif Réemploi, nous appelons le gouvernement, à une action volontaire pour favoriser un texte ambitieux sur la réduction et le réemploi.

ANNEXES

- 1/ Site de l'ONU environnement : documents produits lors des négociations à Paris
- 2/ Site de la Journée de l'ONU environnement du 5 juin
- 3/ Rapport : 500 solutions à la pollution plastique et 12 recommandations
- 4/ Lettre ouverte du collectif Réemploi pour un soutien à ce mode de production et distribution au plan européen

À propos du Traité mondial sur les plastiques :

Le 2 mars 2022, les Nations Unies ont approuvé un accord historique visant à créer le tout premier traité mondial sur la pollution plastique, adopté à l'issue de la cinquième session de l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement (UNEA 5.2). Le mandat, intitulé "Mettre fin à la pollution plastique : Vers un instrument international juridiquement contraignant", permet de négocier un traité qui couvrira des mesures tout au long du cycle de vie du plastique. Un comité international de négociation (CIN) est chargé de rédiger le traité d'ici fin 2024. Après une première phase de négociations en Uruguay en décembre, Paris a accueilli la deuxième réunion du CIN du 29 mai au 2 juin.

Contacts Presse :

- Clara Estevez, Responsable presse : coordination@noplacticinmysea.org ou 07 68 70 54 98
- Muriel Papin, Déléguée Générale : contact@noplacticinmysea.org ou 06 07 14 76 02

L'association No Plastic In My Sea a pour vocation d'alerter sur la pollution plastique et d'agir à la source contre ce fléau. Elle assure veille et plaidoyer afin de développer une prise de conscience et d'initier des actions concrètes pour réduire l'impact environnemental et sanitaire du plastique. Elle référence et promeut les solutions alternatives, telles que le réemploi.

Elle est membre du mouvement international Break Free From Plastic

noplacticinmysea.org



Exercez vos droits : [de retrait](#), [de portabilité](#), [de rectification](#)